

LE SOCIAL DANS QUEL ÉTAT ?

LDH
Fondée en 1898



{ services publics
protection sociale
droit du travail...

néolibéralisme
capitalisme financier
extrême droite... }

Université d'automne

25 et 26 novembre 2023

Espace Reully, 1 rue Riesener
75012 Paris
M° Mongallet ou Dugommier

TABLE DES MATIÈRES

CARLOS MIGUEL HERRERA	3
ALBENA ZMANOVA	4
NICOLAS CHAIGNOT DELAGE.....	5
MAËLEZIG BIGI	6
CAMILLE SIGNORETTO	6
MARIE-ALETH GRARD	7
NICOLAS DUVOUX	8
DANIEL VERGER	8
MARION FONTAINE.....	9
ANICET LE PORS.....	10
LUCIE CASTETS	10
DANIEL AGACINSKI	12
VINCENT DREZET	12
ISABELLE THIS SAINT-JEAN	13
JEAN-LOUIS LAVILLE.....	14
LAURENT BRUN.....	16
OLIVIER GUIVARCH	16
CHLOÉ LAILLER.....	16

CARLOS MIGUEL HERRERA

Professeur de droit public à Cergy Paris

— CARLOS MIGUEL HERRERA

Carlos M. Herrera est professeur de droit public à CY Cergy Paris université, où il dirige le Centre de philosophie juridique et politique.

— PRÉSENTATION DE L'INTERVENTION

Les sources juridiques de l'Etat social

La question des sources juridiques de l'Etat social est particulièrement complexe, car elle recouvre plusieurs dimensions. D'emblée deux perspectives s'ouvrent à nous, l'une se référant aux sources juridiques sur un plan théorique et conceptuel, l'autre portant sur les normes positives d'un système juridique précis. En plus, on pourrait dire que ces sources, ou plus exactement, l'importance de celles-ci, ont évolué dans le temps, suivant notamment les modèles d'Etat social en présence.

En effet, les sources juridiques peuvent être de diverses sortes, et seulement à partir d'un certain moment elles auront un fondement « constitutionnel ». Ainsi, le premier Etat social, celui qui est mis en place en Allemagne par le chancelier Otto v. Bismarck à partir de 1883, n'a pas de base normative constitutionnelle, mais purement légale. Ce n'est qu'avec la Constitution de Weimar en 1919, qu'on trouvera Outre-Rhin une première tentative de constitutionnaliser, et d'amplifier, cet Etat social.

La France, en dépit d'une large discussion politico-conceptuelle plongeant ses racines dans la Révolution de 1789, et qui atteindra même une première traduction institutionnelle en 1848, devra attendre la fin de la Deuxième guerre mondiale pour donner à son modèle un fondement constitutionnel, avec la Constitution de la IV^e République, en 1946. En comparaison avec d'autres systèmes juridiques de l'époque, ces « sources » semblaient plutôt faibles, se réduisant à la reconnaissance générique d'une « République sociale », et à énoncer, d'une manière plutôt affaiblie, des « principes politiques, économiques et sociaux particulièrement nécessaires à notre temps » au sein d'un Préambule dont la valeur juridique en droit positif était elle-même en débat.

Si la Constitution de 1958 faisait sienne désormais la qualification « sociale » de la République, il faudra attendre plus d'une décennie pour que l'interprétation du Conseil constitutionnel commence à dégager la portée normative du Préambule de 1946.

Cette relative faiblesse des fondements constitutionnels positifs de l'Etat social en France par rapport à d'autres pays (l'Allemagne, pour rester dans les confins de l'Union européenne, reconnaît dans sa Loi fondamentale de 1949 un

« principe d'Etat social »), ne doit pourtant pas préjuger sur la robustesse de sa base juridique, une fois placés dans le présent « Etat social de crise » sous lequel nous vivons en Europe depuis la fin des années 1980. D'une part, parce que l'autre dimension des sources juridiques que nous avons identifiée plus haut, celle qui touche au débat juridico-conceptuel, projette ou peut projeter des effets importants sur le plan du droit positif, en dépit de l'étroitesse de l'interprétation du Conseil constitutionnel. D'autre part, comme nous l'avons pu apprécier lors du mouvement des Gilets jaunes, le discours du droit, ou plus exactement, des droits, peut faire l'objet d'autres appropriations par le bas. Dans une société qui se veut à la fois démocratique et constitutionnelle, ce n'est pas négligeable.

— PUBLICATIONS RÉCENTES SUR LE SUJET

- Carlos M. Herrera, « La citoyenneté sociale est-elle encore concevable aujourd'hui ? » *La Revue des Droits de l'Homme*, n° 23, 2023 [<https://journals.openedition.org/revdh/16679>].

Carlos M. Herrera, *Les droits sociaux*, Puf, coll. QSJ, 2009

ALBENA AZMANOVA

Professeure de sciences politiques et sociales à l'université du Kent

— ALBENA AZMANOVA

Albena Azmanova est professeure de sciences politiques et sociales à l'université du Kent, senior Fellow à l'OSUN Economic Democracy Initiative, membre de la Commission indépendante pour l'égalité durable au Parlement européen, et Honorary Fellow à l'Institute for Global Sustainable Development.

Ses recherches portent sur les transformations politiques et sociales, avec des analyses de la justice sociale et du jugement politique, de la transition et de la consolidation démocratique, des critiques du capitalisme, de la protestation sociale et de la mobilisation électorale.

Dans son dernier livre, *Capitalism on Edge. How Fighting Precarity Can Achieve Radical Change Without Crisis or Utopia* (Columbia University Press, 2020), elle identifie l'insécurité omniprésente comme un préjudice social d'origine politique, en retrace les conséquences politiques et propose un programme politique de lutte contre la précarité.

L'ouvrage a reçu de nombreux prix, dont le prix Michael Harrington, décerné par l'American Political Science Association, qui récompense un ouvrage exceptionnel démontrant comment la recherche peut être utilisée dans la lutte pour un monde meilleur, ainsi que le prix du meilleur livre de l'International Studies Association pour l'économie politique internationale. Le livre vient d'être publié en traduction française au Seuil sous le titre *Contre la précarité. L'anticapitalisme du XXI^e siècle*.

La professeure Azmanova a occupé des postes universitaires à l'Institut des sciences humaines de Vienne, à l'Institut Max Planck pour l'étude des sociétés de Cologne, à l'Université de Californie à Berkeley, à l'Université de Harvard, à Sciences Po. Paris, et à la New School for Social Research, New York.

Elle a travaillé comme conseillère politique pour un certain nombre d'organisations internationales, plus récemment pour la Confédération européenne des syndicats, le Forum civique européen et la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures du Parlement européen.

La professeure Azmanova est cofondatrice et corédactrice en chef d'*Emancipations : a Journal of Critical Social Analysis*, membre des comités de rédaction des revues *Review of Evolutionary Political Economy*, *Philosophy and Social Criticism*, et membre du comité consultatif international de la série « Alternatives to Capitalism in the 21st Century » de Bristol University Press.

— PRÉSENTATION DE L'INTERVENTION

Précarité et inégalités produites par les politiques publiques en Europe

Au niveau mondial, l'inégalité des revenus entre les pays diminue; elle est à son plus bas niveau des 150 dernières années. Par contre, les inégalités persistent, voire croissent, au sein des pays riches. Lors de la pandémie de Covid, globalement, les gouvernements ont augmenté leur engagement en matière sociale et dans l'Union européenne l'intervention étatique en matière de droits économiques et sociaux s'est accrue. Faut-il se réjouir du premier fait ? Faut-il s'inquiéter du second ? Et faut-il applaudir le troisième ? Trois fois non, affirmera la professeure Albena Azmanova.

Allant au-delà des données statistiques, elle soutiendra que la matrice de la politique en Europe continue à produire une précarité aux multiples facettes, omniprésente. Cette précarité est la raison pour laquelle on ne peut s'arrêter à regarder les seules inégalités économiques, au risque de passer à côté de l'essentiel. Elle proposera une vision de la justice sociale qui, en plaçant au centre de la politique les sécurités de nature sociale et une situation de stabilité au regard du travail, peut réconcilier les agendas de la justice sociale et de la justice écologique, comme d'une confiance retrouvée dans l'appartenance au collectif, à la société.

— PUBLICATIONS RÉCENTES

- A. Azmanova, *Contre la précarité. L'anticapitalisme du XXI^e siècle*. (Traduit par Baptiste Mylondo et Jacques Généreux), Paris: Seuil, 2023.
- A. Azmanova, « Six ways to misunderstand precarity: Reflections on social angst and its political offspring », *Emancipations* 1:3 (August 2022).
- A. Azmanova, « Decolonizing the Western Mind: Gurinder K. Bhambra, in discussion with Albena Azmanova » *Emancipations* 1/2 (May, 2022).
- A. Azmanova, « Rethinking Capitalism in the Twenty-First Century: The Tasks of Radical Critique », *Rivista Italiana di Filosofia Politica* 2: 83-101 (2022).
- A. Azmanova, « Postcapitalism: The Return of Radical Critique », in G. Delanty and S. Turner (eds.) *Routledge International Handbook of Contemporary Social and Political Theory*. Abingdon and New York: Routledge 2021; pp. 522-530.
- A. Azmanova, « Populism and the Recasting of the Ideological Landscape of Liberal Democracies » in M. Oswald (ed.), *The Palgrave Handbook of Populism*. Palgrave Macmillan, 2021; pp. 379-385.
- A. Azmanova, « Battlegrounds of Justice: The Pandemic and What Really Grieves the 99% » in G. Delanty (ed.) *Pandemics, Politics, and Society: Critical Perspectives on the Covid-19 Crisis*. Berlin and Boston: W. de Gruyter, 2021; pp. 243-256.

- A. Azmanova, « Countering precarity: social resilience through a political economy of trust », in E. Korosteleva and T. Flockhart (eds.) *Resilience in EU and International Institutions*. Routledge, 2021; pp. 236-254. "Viral Insurgencies: Can Capitalism Survive Covid?" *Theory and Event* 23/5 (2020): S87-S109.
- A. Azmanova, « Anti-Capital for the XXIst Century (on the metacrisis of capitalism and the prospects for radical politics) », *Philosophy and Social Criticism* 46/5 (2020): 601-612.
- A. Azmanova, « on Edge: How Fighting Precarity Can Achieve Radical Change Without Crisis or Utopia ». New York: Columbia University Press, 2020.

NICOLAS CHAIGNOT DELAGE

Chercheur en santé au travail, juriste en droit social

— NICOLAS CHAIGNOT DELAGE

Nicolas Chaignot Delage est chercheur en santé au travail, juriste en droit social, Association de santé au travail interservices (ASTI, Toulouse) / Institut de recherches en psychodynamique du travail (IPDT, Paris).

Ancien fellow de l'Institut d'études avancées (IEA) de Nantes, chaire France-OIT (2020). Docteur en sciences politiques et sociales, Institut universitaire européen (IUE), Florence, 2010. Master de recherche en droit social, université Panthéon-Sorbonne, 2019. DEA de Philosophie, université Paris-Ouest Nanterre, 2001.

— PRÉSENTATION DE L'INTERVENTION

Justice sociale, travail et santé mentale : comment sortir de la servitude volontaire néolibérale ?

Depuis plusieurs décennies, le néolibéralisme tente inlassablement de prendre d'assaut et de faire vaciller la citadelle de l'Etat social. Ce montage juridique a été érigé dans l'Europe de l'après-guerre pour instituer une paix sociale durable. Aujourd'hui, sous l'impact de la « gouvernance par les nombres » (A. Supiot) et du « tournant gestionnaire » (C. Dejours), nous voyons ses fondations juridiques se fissurer progressivement sous nos yeux. A l'Etat de droit social pourrait succéder un Etat sans droit, pouvant mener à une forme inouïe de violence destructrice des institutions. A la démocratie politique et sociale pourrait se substituer un renouveau de la tyrannie, une nouvelle servitude volontaire, pour reprendre les termes du philosophe Etienne de La Boétie.

Comment sortir de l'impasse mortifère du néo-libéralisme ? Sur quel fondement réinventer notre Contrat social ? Il serait à mon sens illusoire de considérer, qu'à elle seule, une volonté politique, même élargie, ingénieuse voire audacieuse, suffirait pour rebâtir la Cité sur les fondements de la justice sociale. Bien en amont des institutions et de la politique, il me semble primordial de reconsidérer la place centrale, anthropologique, qui revient au travail vivant et à son intelligence pratique dans l'édition des normes, à son potentiel déontique à juguler les conflits et à conjurer par la délibération, la violence inhérente à l'être humain. Le travail vivant apparaît comme l'un des chaînons intermédiaires essentiels, mais souvent nié, entre le sujet humain et la société démocratique.

L'analyse de la situation contemporaine montre bien qu'un chemin inverse a été choisi il y a plusieurs décennies, faisant du travail vivant le vecteur déterminant d'une singulière domination politique engendrant une aliénation psychique et sociale d'un nombre toujours important de personnes. La psychodynamique et la psychopathologie du travail révèlent ainsi précisément le travail continu de sape du néolibéralisme pour déposséder le travail humain de ses potentialités d'épanouissement et d'émancipation. Dans le contexte des nouvelles formes d'organisation du travail, il est notamment de plus en plus difficile d'éprouver du plaisir au travail, de ressentir la fierté du travail bien fait et la joie partagée d'une éthique réalisée dans un collectif de travail.

Sortir de l'impasse, c'est d'abord prendre toute la mesure de notre situation, en tenant compte de notre impuissance, de nos échecs et les surmonter. C'est ensuite qu'un autre chemin pourra être pris en s'arrimant au réel social et politique du travail. Mais cela ne saurait être sans compter la sagesse pratique du droit et son rôle aujourd'hui essentiel de « garde-fous ».

— PUBLICATIONS RÉCENTES

- N. Chaignot Delage, « Centralité du travail et droit fondamental de la personne », *Droits & libertés*, n°199, octobre 2022.
- N. Chaignot Delage, « La servitude volontaire d'Etienne de La Boétie : entre histoire moderne et condition humaine », *Teoria politica* [Online], 12 | 2022.
- N. Chaignot Delage, « Travail, organisation du travail et santé mentale des travailleurs du point de vue de la psychodynamique du travail », in *Santé mentale et organisation du travail*, sous la direction de Franck Héas, Dalloz, 2022.
- N. Chaignot Delage, C. Dejours (ouvrage collectif), *Clinique du travail et évolutions du droit*, Puf, 2017.
- N. Chaignot, *La servitude volontaire aujourd'hui*, Puf, 2012. Prix Le Monde-La recherche universitaire, édition 2012.

MAËLEZIG BIGI

Sociologue, maîtresse de conférences au Cnam

— MAËLEZIG BIGI

Maëlezig Bigi est sociologue, maîtresse de conférences en sociologie au Conservatoire national des arts et métiers (Cnam), co-directrice du GIS Gestes (groupe d'études sur le travail et la santé au travail), chercheuse affiliée au Centre d'études de l'emploi et du travail (CEET) et chercheuse au LISE (UMR 3320).

— PRÉSENTATION DE L'INTERVENTION

Comment prévenir la souffrance au travail ? Quels sont les dispositifs prévus en termes de réparation ? Après avoir rappelé quelques-uns des processus qui brouillent la perception du lien entre l'activité de travail et les atteintes à la santé, nous reviendrons sur un dispositif de prévention et de réparation des dégâts sanitaires du travail, la reconnaissance en accident du travail ou maladie professionnelle, et nous demanderons pourquoi celui-ci est sous utilisé.

— PUBLICATIONS RÉCENTES

- M. Bigi M. et D. Meda, *Prendre la mesure de la crise du travail en France*, in Palier B. (dir.), *Que sait-on du travail ?*, Presses de Sciences Po, Paris, 2023.
- M. Bigi, H. Clouet, M. Mondon-Navazo et C. Nous, « Des conditions d'enquête aux conditions d'emploi. Le travail de sociologue en temps de confinement », *Les Mondes du travail*, no 26, p. 83-98, 2021.
- M. Bigi, « Les heures et les jours. Les normes genrées de la disponibilité temporelle des ingénieurs en France et en Finlande », *Socio-économie du travail*, n°2019-2, p.155-185, 2019.

CAMILLE SIGNORETTO

Maître de conférences en économie à l'université Paris Cité

— CAMILLE SIGNORETTO

Camille Signoretto est maître de conférences en économie à l'université Paris Cité, UFR GHES, membre du LADYSS - UMR CNRS 7533, membre affiliée du CEET et membre associée du LEST.

— PRÉSENTATION DE L'INTERVENTION

Les dernières réformes du droit du travail

La loi Travail en 2016 et les ordonnances Travail en 2017 poursuivent un mouvement de flexibilisation des relations de travail et d'emploi entamé au début des années 2000. Elles touchent à la fois aux relations individuelles de travail, en facilitant la rupture du CDI, et aux relations collectives de travail, en particulier en décentralisant la négociation collective au niveau de l'entreprise et en donnant la possibilité à des représentants du personnel voire des salariés (via un référendum) de négocier en l'absence de représentants syndicaux. Depuis la création de la rupture conventionnelle en 2008 jusqu'au barème « Macron » de 2017, les réformes du droit du travail ont permis pour un employeur de se séparer plus facilement et de manière plus « sécurisée » d'un salarié en CDI. Si la rupture conventionnelle permet aussi au salarié de partir plus facilement – ouverture de droits à l'assurance-chômage –, il a dorénavant moins d'intérêt financier à contester la rupture de son contrat devant le conseil de prud'hommes s'il estime que cette rupture est abusive. Quelles conséquences potentielles sur la relation de travail ? Cela pourrait entraîner un moindre investissement de chacun dans cette relation : pour un employeur, dans la volonté de fidéliser ses salariés, de les former, etc. ; et, pour un salarié, de s'engager dans son travail, de s'impliquer dans l'organisation de son travail, d'échanger avec son patron de ses difficultés, etc. Dit autrement, la voie de l'« exit » – partir – devient plus facile que la voie de la « voice » – demander des changements dans son travail ou revendiquer des améliorations. Le risque est ainsi de faire sortir de l'entreprise les difficultés et les conflits au travail sans même essayer de les résoudre.

À côté de ces premières réformes, celles sur l'organisation du « dialogue social » dans les entreprises ont eu tendance à donner plus de poids aux acteurs de l'entreprise pour négocier le droit directement à leur niveau. Mais, dans un contexte d'affaiblissement des syndicats et de néolibéralisation de l'économie, cette évolution bénéficie surtout aux entreprises pour négocier de nouvelles règles encadrant la relation de travail et d'emploi plus flexibles et répondant aux logiques concurrentielles des marchés, plutôt qu'aux salariés pour obtenir de nouveaux droits plus protecteurs. Si les marges de manœuvre des syndicats et des représentants du personnel sont variables selon les contextes socio-productifs des entreprises, elles sont de manière générale de plus en plus faibles pour négocier de nouveaux compromis sur les rémunérations et les conditions de travail. Un autre risque apparaît alors, celui d'accroître les inégalités entre, d'un côté, des salariés qui peuvent encore collectivement peser dans le rapport de négociation avec leur employeur, et, de l'autre, des salariés (bien plus nombreux) se retrouvant sans pouvoir réel de négociation.

— PUBLICATIONS RÉCENTES

- C. Signoretto et B. Giraud, *Un compromis salarial en crise. Que reste-t-il à négocier dans les entreprises ?*, Editions du Croquant, coll. « Dynamiques socio-économiques », 335 p, 2023
- C. Signoretto et R. Dalmasso, *Relations de travail et d'emploi et comportements des acteurs dans un contexte de réformes législatives*, Rapport pour la Dares (ministère du Travail), disponible sur le site de France Stratégie ici, 276 p., 2023.
- C. Signoretto et J. Valentin, « Quels changements de comportement des employeurs après l'ordonnance Travail instituant le barème et modifiant les règles du licenciements », *Droit social*, n°6, juin, p. 354-550, 2023.
- C. Signoretto et R. Dalmasso, « Une première évaluation du "barème" d'indemnités de licenciement sans cause réelle et sérieuse mis en place par l'Ordonnance » n° 1387 du 22 septembre 2017 », *Droit social*, n°2, février, p. 135-145, 2022.
- C. Signoretto et C. Perez, coordination du numéro « Le dialogue social en pratiques et en contextes », *Socio-économie du travail*, 2021-2, n°10, 264 p, 2022.

MARIE-ALETH GRARD

Présidente du Mouvement d'ATD Quart Monde, membre de l'INSPE, photographe, autrice

— MARIE-ALETH GRARD

Marie-Aleth Grard est présidente du Mouvement ATD Quart Monde depuis 2020, où elle a également été responsable de la branche enfance, membre de l'équipe de la Délégation nationale puis vice-présidente. Elle a été par ailleurs élue municipale à Saint-Michel-sur-Orge, membre et rapporteure du Cese, membre du Conseil supérieur des programmes Education nationale, membre du conseil de l'INSPE de Paris et membre du Conseil scientifique Covid-19. Elle est également photographe.

— PRÉSENTATION DE L'INTERVENTION

Le thème de « l'assistantat » fait le lien entre le néolibéralisme et l'extrême droite : l'un et l'autre se rejoignent pour mettre en cause l'universalité des droits en subordonnant leur accès soit à un « mérite » ou à des contreparties soit à l'appartenance à une nationalité, une zone géographique voire une pseudo identité. Quels processus sont mis en œuvre ? Quelles conséquences pour les plus démunis et pour la cohésion sociale ? Quelles alternatives peut-on opposer ?

— PUBLICATIONS RÉCENTES

- « *Grande pauvreté, inégalités sociales et école* », contribution sous la direction de Choukri Ben Ayed, Editions Berger Levrault – Au fil du débat-Etudes, mai 2021.
- « *L'égalité dignité des invisibles : quand les sans voix parlent de l'école* », Editions Quart Monde et éditions du Bord de l'eau, novembre 2022.

NICOLAS DUVOUX

Professeur à l'université Paris 8 et président du Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE)

— NICOLAS DUVOUX

Nicolas Duvoux est sociologue, spécialiste des questions de pauvreté, d'inégalités et des politiques publiques. Il est professeur de sociologie à l'université Paris 8 Vincennes à Saint-Denis et membre du CRESPPA-LabTop. Il est par ailleurs rédacteur en chef de la Vie des idées.fr et directeur du Philanthropy and Social Sciences Program. Il est également président du Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE).

— PRÉSENTATION DE L'INTERVENTION

La montée en puissance de la thématique de « l'assistanat » et la délégitimation des droits sociaux sont des phénomènes relativement récents dans la société française. Liées au développement à grande échelle de l'assistance mais aussi à la précarisation du marché du travail, elles cristallisent des tensions autour de la solidarité et l'émergence de frontières sociales autour des seuils d'éligibilité aux prestations sociales. La mise en cause de la responsabilité des personnes elles-mêmes vient battre en brèche le devoir de la société. L'évaluation des comportements individuels se substitue à une approche en termes de droits et la conditionnalité des prestations apparaît comme la traduction d'une telle remise en cause des principes fondateurs de l'Etat social.

Le terme « assistance » symbolise pour l'opinion la générosité dispenseuse et aveugle d'un Etat obsolète. Pourtant, l'assistance n'est pas l'Etat social. Au contraire, elle résulte, dans une large mesure, de la décomposition de ses protections collectives. Loin de manifester un déclin de la valeur travail, son extension continue marque le passage du système de protections universalistes érigé après-guerre à des politiques ciblées, centrées sur la pauvreté et l'exclusion.

Ce recentrage de l'action de l'Etat en matière sociale est ambigu. La France évolue vers une protection sociale à deux vitesses, coupée entre les protections du salariat et le deuxième monde de l'assistance. Si le revenu minimum d'insertion (RMI) hier, le revenu de solidarité active (RSA) aujourd'hui, apporte, avec d'autres dispositifs, un soutien indispensable aux populations vulnérables, ces prestations organisent la précarité plus qu'elles ne la combattent. Elles entretiennent la perte d'autonomie des individus et l'éloignement du marché du travail qu'elles ont vocation à compenser. En retour, elles suscitent une très forte réprobation car nombre de salariés ne peuvent (ni ne veulent, quand ils le peuvent) profiter de ces nouveaux droits, ciblés sur des catégories particulières. Les politiques publiques sont alors contraintes à se réformer sous la pression du rejet de tous ceux qui n'en bénéficient pas.

— PUBLICATIONS RÉCENTES

- N. Duvoux, *L'avenir confisqué. Inégalités de temps vécu, classes sociales et patrimoine*, Puf, 272 p., 2023.

DANIEL VERGER

Responsable national Accès digne aux revenus - emplois et prestations sociales du Secours catholique - Caritas France

— DANIEL VERGER

Daniel Verger est responsable national Accès digne aux revenus - emplois et prestations sociales du Secours catholique - Caritas France.

— PRÉSENTATION DE L'INTERVENTION

Le Secours Catholique - Caritas France a mené un travail sur la protection sociale, à partir de ce qui est vécu et exprimé par des personnes en situation de précarité. Ce travail, mené avec AequitaZ, met en lumière que notre protection sociale est un trésor pour notre société, qu'il faut défendre et renforcer. Il montre également qu'il y a des failles, des injustices qui font mal. Elles se sont aggravées avec l'accroissement des inégalités et le retrait des services publics et des organismes de protection sociale.

Nous témoignons au Secours Catholique que les personnes en situation de précarité ont plus de difficulté aujourd'hui à avoir accès à leurs droits sociaux. Cela se concrétise par un taux de « non-recours » qui s'aggrave,

dépassant souvent le tiers des personnes potentiellement allocataires des prestations sociales concernées. Ce non-recours est l'expression de la difficulté d'avoir accès à ses droits et des dégâts causés par la dématérialisation des démarches (m'empêchant de pouvoir rencontrer une personne en capacité de mieux comprendre mon parcours chaotique et compliqué). La dématérialisation des démarches a souvent été un prétexte pour diminuer les emplois dans les organismes de protection sociale, mettant les agents sous pression et les rendant moins disponibles. Les attaques actuelles contre les allocataires du RSA illustrent également un phénomène inquiétant : de nombreux responsables politiques cherchent à rendre les pauvres coupables de leur situation de pauvreté. Et le RSA, avec la nouvelle loi dite pour le « plein emploi », devient une allocation versée sous conditions si l'allocataire a réussi son « parcours du combattant » : réussir non seulement à remplir correctement son dossier, à l'actualiser dans les temps et de façon complète, à chercher du travail, à engranger des preuves de cette recherche, à effectuer bientôt 15 heures d'activité par semaine (en plus de tout ce qu'il y a déjà à faire pour survivre) ! Cet acharnement contre les plus pauvres est une façon de justifier les inégalités grandissantes. C'est le principe de la méritocratie. Pour justifier les revenus des plus riches, il faut pouvoir faire croire qu'ils sont mérités. Et pour pouvoir ancrer cette idée, il faut aussi que la situation des plus pauvres soit décrite comme « méritée ». La méritocratie utilisée par le libéralisme cherche à pointer le regard vers les plus pauvres, accusés de ne pas « traverser la rue », comme s'il était facile de trouver un travail quand la vie nous a privé-e-s d'emploi depuis des années. A rebours de tout cela, le Secours Catholique promeut une société qui protège et qui valorise les contributions vitales faites par les personnes hors emploi à la société. Il promeut un revenu minimum garanti pour sécuriser les personnes n'ayant pas de revenu. Il défend un accès facilité aux prestations sociales et des initiatives promouvant le droit à l'emploi (comme Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée).

MARION FONTAINE

Historienne, professeure à Science Po

— MARION FONTAINE

Professeure à Sciences Po (Paris), membre du Centre d'histoire de Sciences Po, Marion Fontaine est également vice-présidente de la Société d'études jaurésiennes. Ses travaux portent sur l'histoire des mondes ouvriers, notamment ceux des mineurs, au XX^e siècle, et sur l'histoire du socialisme et du mouvement ouvrier.

— PRÉSENTATION DE L'INTERVENTION

Les sources historiques de l'Etat social

Le processus historique d'élaboration de l'Etat social en France est souvent réduit à quelques dates et notamment à la rupture de la Libération. Sans nier l'importance de ce moment fondateur, cette intervention visera à mettre au jour un processus bien plus complexe, qui n'est pas seulement affaire de rupture éclatante, et s'inscrit dans la longue durée de l'industrialisation (depuis le XIX^e siècle). Il s'agira en particulier de mettre au jour les acteurs pluriels de ce processus : pouvoirs publics bien sûr, mais aussi « nébuleuse réformatrice », partenaires sociaux, groupes politiques et intellectuels. On s'efforcera dans le même temps de pointer un certain nombre d'enjeux qui ont traversé ce mouvement : les changements du rapport au risque, la dialectique entre singularité nationale et circulation européenne, entre luttes sociales et formes moins visibles d'élaboration et de négociation. L'enjeu sera enfin de comprendre ce processus dans ses rapports avec le présent : moins comme un modèle ou l'objet d'une évocation nostalgique mais comme une série d'expérimentations, faites de succès mais aussi d'apories, marquées par de permanentes controverses qui invitent à la réflexion, à l'heure où l'Etat social est plus que jamais mis au défi de sa propre redéfinition.

— PUBLICATIONS RÉCENTES

- M. Fontaine, Alain Chatriot, Fabien Conord et Emmanuel Jousse, *La voix du socialisme. Œuvres de Jean Jaurès*, tome 14, Paris, Fayard, 2022.
- M. Fontaine et N. Cazeneuve (dir.), « La démocratie au travail », *Germinal*, n°6, 2023.
- M. Fontaine, « Du paternalisme au Welfare State ? Politiques sociales et nationalisation dans les mines (années 1940 – années 1950) », *Revue d'histoire de la protection sociale*, vol. 15, no. 1, 2022, pp. 94-112.

ANICET LE PORS

Ancien ministre et haut-fonctionnaire

— ANICET LE PORS

- 1951–1965 : ingénieur à la Météorologie nationale (Météo France).
- 1965–1977 : économiste à la direction de la prévision du ministère de l'Economie et des Finances.
- 1985–2000 : conseiller d'Etat.
- 2000–2013 : président de chambre à la Cour nationale du droit d'asile (CNDA).
- 1958–1994 : membre du parti communiste français (PCF).
- 1979–1993 : membres du comité central du PCF.
- 1977–1981 : sénateur des Hauts-de-Seine.
- 1981–1984 : ministre de la Fonction publique et des Réformes administratives.
- 1985–1998 : conseiller général des Hauts-de-Seine.

— PRÉSENTATION DE L'INTERVENTION

Trois tendances lourdes pluriséculaires peuvent être identifiées qui sont de nature à aider l'analyse de la situation présente et à définir des perspectives : expansion administrative accompagnant le développement des appareils d'Etat et des collectivités publiques, socialisation des financements sociaux, maturation de principe et de concepts (intérêt, général, service public, fonction publique). À la fin du XIX^e siècle, l'école du service public de Bordeaux théorisa cette notion (mission d'intérêt général, personne morale de droit public, droit et juge administratifs, couverture par l'impôt...) qu'il convient aujourd'hui, dans une situation très différente, de refonder, afin de faire émerger un nouvel « âge d'or » du service public. Les politiques néolibérales conduites au cours des quatre dernières décennies sont cependant marquées par une volonté de régression des évolutions du long terme. Depuis 1983, en France, on a assisté à un ensemble de politiques tendant à renforcer l'hégémonie des lois du marché : privatisations, dérégulations, réduction des garanties sociales, limitations, voire suppression des statuts législatifs et réglementaires, etc. Pour autant, ces politiques n'ont pas été en mesure de remettre en cause les tendances lourdes précitées, mais ont fait du service public un enjeu de société, de civilisation. Dans la crise systémique actuelle, aux multiples dimensions, cela implique la mobilisation de toutes les forces attachées à la défense et à la promotion du service public. D'abord, l'ouverture de chantiers de recherche théorique, juridique, méthodologique. Ensuite, le développement de convergences des analyses, des organisations, des actions, des différentes composantes des secteurs publics et privés. Enfin, l'approfondissement de l'articulation entre service public et secteur public.

— PUBLICATIONS RÉCENTES

- A. Le Pors, *La trace*, Editions La Dispute, 2020 [biographique et thématique].
- A. Le Pors, *La fonction publique du XXI^e siècle* (avec Gerard Aschieri), Editions de l'Atelier, 2015 2e édition, 2021.
- A. Le Pors, « 40e anniversaire du statut général des fonctionnaires » *Actualité juridique de la fonction publique (AJFP)*, juillet 2023.

LUCIE CASTETS

Co-porte-parole du collectif Nos services publics

— LUCIE CASTETS

Lucie Castets est fonctionnaire d'Etat, en détachement dans une grande collectivité (Ville de Paris). Elle a un parcours dans le domaine économique et financier et elle est co-fondatrice et co-porte parole du collectif Nos services publics.

— PRÉSENTATION DE L'INTERVENTION

I. Constats

A. Crise globale dans nos services publics : contexte global d'effondrement des services publics avec une crise dans tous les secteurs

Une crise de sens parmi les agents de la fonction publique qui conduit à une crise d'attractivité de la fonction publique. Pourtant, les moyens augmentent. Comment expliquer ce paradoxe ?

C'est l'objet du premier rapport annuel publié en septembre par le collectif Nos services publics, qui dresse les constats suivants :

- 1 - les besoins ont augmenté plus vite que les moyens ces dernières décennies ;
- 2 - l'écart croissant entre les deux a laissé une place de plus en plus importante à une offre privée de prise en charge des besoins, pourtant solvabilisée par la puissance publique ;
- 3 - les inégalités d'accès au service public s'accroissent et en retour le service public ne parvient plus à jouer son rôle de réduction des inégalités socio-économiques ;
- 4 - le rapport des citoyens aux services publics se dégrade.

B. Comment en est-on arrivé là ?

Deux raisons structurelles :

Première raison : des textes qui gravent dans le marbre la limitation de la dépense publique et de l'emploi public

Correspond à une tendance de long terme : on a progressivement gravé dans le marbre des instruments de finances publiques qui encadrent strictement les niveaux de dépenses publiques et l'évolution du nombre d'agents publics.

Deuxième raison (qui explique en partie la première) : d'ordre culturel

Pensée magique de la supériorité du privé : illustrée par le recours aux cabinets de conseil ; on réduit progressivement la taille de l'Etat, le champ couvert par le service public par délégations de prestations au privé ; on parle avec la langue du privé, on applique ses méthodes à la conduite des affaires publiques.

II. Solutions ? Quel avenir pour le service public ?

On peut considérer – et espérer – que les services publics occuperont une place croissante dans le monde de demain, à l'aune des enjeux soulevés par la crise écologique : besoins de planification très importants pour les années à venir ; besoin d'investissements de long terme ; autres facteurs (vieillesse).

Cela rend d'autant plus fondamental de se pencher sur la question du fonctionnement (et du financement) de ces services publics, sous deux angles : les conditions d'accueil, de traitement, de prise en compte des citoyens usagers d'une part ; les conditions de travail des agents d'autre part.

A. On repart des besoins auxquels on entend répondre collectivement puis on fait en sorte de donner les moyens nécessaires aux services publics pour accomplir leurs missions.

B. On adopte un changement d'approche vis-à-vis du terrain.

On se pose systématiquement la question de la pertinence du recours au privé.

On écoute les agents sur le terrain et les échelons intermédiaires.

On encourage l'esprit critique de ces agents en interne, on réfléchit collectivement

Pour conclure, détour sur la question du statut de la fonction publique, un débat qui doit aussi être lu à travers cette question de la confiance : il faut préserver les conditions qui permettent d'assurer une forme de loyauté et d'attachement des agents vis-à-vis du service public. Des devoirs, des sujétions, mais aussi des garanties, un parcours au service de l'intérêt général

— PUBLICATIONS RÉCENTES

- *Rapport sur l'état des services publics*, à retrouver sur : <https://nosservicespublics.fr/publications>
- Article récent publié par *Politis* : <https://www.politis.fr/articles/2023/09/les-services-publics-sont-de-moins-en-moins-capables-de-repondre-aux-besoins-des-citoyens/>
- Dernière chronique pour *Alternatives économiques* : <https://www.alternatives-economiques.fr/lucie-castets/agir/00108107services-publics-quattend-on-agir/00108107>

DANIEL AGACINSKI

Délégué général à la médiation auprès de la Défenseure des droits (DDD)

— DANIEL AGACINSKI

D'abord professeur agrégé de philosophie, Daniel Agacinski a travaillé pendant près de six ans pour France Stratégie, sur les fractures sociales, les inégalités telles qu'elles sont ressenties, et sur le lien entre les citoyens et leurs institutions. Depuis 2020, il est délégué général à la médiation, auprès de Claire Hédon, la Défenseure des droits. À ce titre, il coordonne, au sein de cette Autorité indépendante, les interventions qui relèvent de la voie « amiable », en particulier pour les litiges relatifs aux services publics. Depuis 2022, il dirige en outre l'action territoriale de la Défenseure des droits et donc notamment le réseau des 570 délégués bénévoles de l'institution présents dans l'ensemble des départements.

— PRÉSENTATION DE L'INTERVENTION

L'avenir du service public dépend de sa capacité à retrouver comme boussole les droits de ses usagers. Plutôt que des considérations relevant de la rationalité gestionnaire, il est essentiel que les services publics placent au centre de leur action l'objectif de la protection et de l'effectivité des droits de toutes et tous. Ce qui peut fonder la légitimité de l'action publique, ce qui peut permettre le consentement à l'impôt et la reconnaissance de « l'autorité » des services publics, c'est en effet leur orientation vers la sauvegarde des droits, comme le souligne l'article 2 de la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen de 1789. Dans une époque où, trop souvent, on suggère que les « devoirs » passeraient avant les droits, il est nécessaire de rappeler la primauté des droits, et le rôle fondamental des services publics pour les rendre effectifs.

— PUBLICATIONS RÉCENTES

Au sein de la Défenseure des droits, Daniel Agacinski a participé en 2022 à l'élaboration du rapport *Dématérialisation des services publics : trois ans après, où en est-on ?*.

D. Agacinski, R. Beaucher et C. Danion, *L'Etat qu'il nous faut, des relations à renouer dans le nouveau régime climatique*, 2021.

VINCENT DREZET

Membre du conseil scientifique d'Attac

— VINCENT DREZET

Ancien porte-parole et secrétaire général du syndicat Solidaires finances publiques, premier syndicat de Bercy, Vincent Drezet est fiscaliste et porte-parole de l'association Attac depuis octobre 2022 et membre du Conseil scientifique d'Attac depuis 2003. Il est également membre de la coordination de l'Observatoire de la justice fiscale d'Attac, lancé en août 2021.

— PRÉSENTATION DE L'INTERVENTION

Redistribution et citoyenneté

Situer la redistribution

La redistribution correspond à l'ensemble des transferts publics qui affectent le niveau de vie des ménages, à la hausse à travers les prestations qu'ils reçoivent et à la baisse par les prélèvements dont ils s'acquittent. Cette redistribution s'insère dans la circulation des richesses au sein de laquelle on distingue la distribution primaire (des revenus et des patrimoines), la redistribution fiscale et la redistribution sociale, via les services publics et le système de protection sociale. La France a historiquement fait le choix d'un haut niveau de services publics et de protection sociale.

Redistribution et citoyenneté

Historiquement, la France a fait le choix d'un système solidaire de redistribution des richesses favorisant une meilleure équité entre les citoyens.

L'Insee a montré que la réduction des écarts de niveaux de vie permise par la redistribution diminue après les

transferts sociaux. Par les prestations monétaires ou « en nature » (services publics gratuits et quasi-gratuits), le système redistributif permet de soutenir le revenu disponible, ou le « pouvoir d'achat », des ménages, et pas seulement les plus pauvres mais aussi de ceux qui en ont besoin (retraites, dépenses de santé, etc). En théorie, avec un tel système, les plus pauvres et en difficulté parviennent également, plus ou moins bien, à faire face aux besoins essentiels : se loger, se nourrir, avoir accès à l'éducation, etc.

Ce faisant, la cohésion sociale doit en sortir renforcée. Nourrie par le consentement à l'impôt, pilier d'une vie en démocratie, grâce notamment aux contreparties qu'offre le système de prélèvements, la société permet à chacune et chacun de mieux vivre.

Quels enjeux actuels ?

Il faut en finir avec les politiques néolibérales menées sur fond de concurrence fiscale et sociale qui fragilisent le consentement à l'impôt et le système redistributif. Les impôts les plus justes (les impôts directs) diminuent, provoquant une baisse de recettes publiques et, par conséquent, un repli des services publics et un recul des droits sociaux. Les impôts plus injustes demeurant à un niveau élevé, le système fiscal suscite un mécontentement croissant nourri par l'évitement de l'impôt des plus riches et des grandes entreprises qui affecte le consentement à l'impôt. Les droits et devoirs réciproques de chaque personne reconnue comme citoyen.ne s'en trouvent déséquilibrés et la citoyenneté affaiblie.

Refaire société suppose de défendre un haut niveau d'action publique et de protection sociale, de relégitimer la redistribution, dans une période où les enjeux sociaux et environnementaux sont immenses, ce qui plaide pour une réorientation de la politique monétaire, économique et fiscale.

— PUBLICATIONS RÉCENTES

- V. Drezet et O. Gath-Villey, « *Notre argent public, pour mieux vivre ensemble, impôts, dépense publique, service public, protection sociale : et maintenant que fait-on ?* » 2021, Editions L'Harmattan, préface de Dominique Plihon.
- V. Drezet, *Impôts : idées fausses et vraies injustices* (Attac), 2021 Editions Les Liens qui Libèrent.
- V. Drezet, *Superprofiteurs, Attac et Observatoire des multinationales*, 2023, Editions Les Liens qui Libèrent.

ISABELLE THIS SAINT-JEAN

Universitaire, professeure d'économie

— ISABELLE THIS SAINT-JEAN

Isabelle This Saint-Jean est universitaire, professeure d'économie. Ancienne présidente de l'Association Sauvons la recherche de 2008 à 2010, elle a exercé de nombreuses responsabilités dans le secteur de la recherche et de l'enseignement supérieur.

Elle est actuellement professeure à l'université Sorbonne Paris-Nord, après avoir été maitresse de conférences à l'université Panthéon-Sorbonne, puis professeure à l'université du Littoral Côte d'Opale. Elle a exercé de nombreuses responsabilités dans ces établissements (Conseil d'UFR, direction de département, conseil de laboratoire, conseil scientifique, conseil d'administration, commission de recrutement, Conseil national des universités, etc.). Elle est spécialiste de politiques économiques, d'histoire de la pensée économique et d'épistémologie des sciences sociales. Elle tient une chronique dans *Alternatives économiques* depuis 2022. Après avoir été présidente de l'Association Sauvons la recherche (SLR) de 2008 à 2010 (notamment lors de la grande mobilisation des chercheurs et des universitaires de 2009), elle a été élue en 2010 au Conseil régional d'Ile-de-France (2010-2020) et a été vice-présidente, chargée de la Recherche et de l'enseignement supérieur, jusqu'en 2015. Elle a également été vice-présidente de la commission Enseignement supérieur, recherche et innovation de l'Association des Régions de France. Elle a également été membre de divers conseils d'administration (Centre national des oeuvres universitaires et scolaires (CNOUS), Observatoire de la vie étudiante (OVE), Conseil national de la culture scientifique et technique, Pôles de Recherche et d'Enseignement supérieur, etc.) et Présidente du G.I.P. Génopole, spécialisé en génomique et sciences de la vie.

Elle a été membre de la direction collégiale du Parti socialiste (2017) et Secrétaire nationale en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche, puis de la transition écologique et enfin des Etudes (jusqu'en 2022).

— PRÉSENTATION DE L'INTERVENTION

Afin de sortir l'Etat social de la situation de crise dans laquelle il se trouve aujourd'hui, il faut bien sûr identifier le travail de sape idéologique de ses soubassements, mené notamment derrière les mots d'ordre de « l'assistanat », de la culpabilisation de la pauvreté et de tous ceux qui subissent des difficultés, par ceux qui brandissent en étendard le « mérite » et la « valeur travail ».

Mais il convient également de se placer sur un plan économique pour dégonfler plusieurs vieilles lunes

réactionnaires qui sont systématiquement avancées par ses adversaires, magistralement synthétisées par E. Macron et son « pognon de dingue ». Et, après des décennies néolibérales, il faut reconstruire les principes de sa justification et de sa légitimité.

Nous esquisserons ici cinq pistes :

1- Le grand retour des inégalités : il faut amplifier et diffuser le travail considérable d'un certain nombre d'économistes qui, à la suite notamment de T. Piketty, ont permis de redonner une légitimité à la question des inégalités, en éclairant d'un jour nouveau leur nature et en identifiant les mécanismes de leur renforcement dans les économies développées, en raison notamment des défaillances et des remises en cause du système redistributif et fiscal.

2- Un choix de socialisation : face à ceux qui mènent leur entreprise de sape en répétant en boucle les vieilles rengaines de « La France, championne de la dépense publique (...) et des prélèvements obligatoires » et qui sautant comme des cabris réclament des « réformes structurelles » aux cris de « la dette, la dette, la dette ! », il faut inlassablement opposer trois arguments. Premièrement, derrière ces chiffres résident le financement de notre modèle social et la prise en charge, notamment par les services publics, d'un certain nombre d'activités qu'au cours de notre histoire nous avons choisi collectivement de socialiser. Deuxièmement, le secteur public, loin d'être un « poids à la charge du privé », est lui-même créateur de richesse (le PIB non-marchand) et condition de l'efficacité de ce dernier. Troisièmement, ces dernières décennies, les différents gouvernements ont consacré une part considérable et croissante de ces sommes au soutien direct aux entreprises et à leur « compétitivité » via des politiques de l'offre.

3- Un choix pertinent : Il faut également entreprendre une réhabilitation systématique de l'efficacité du secteur public au regard du privé en termes de coûts. On mentionnera des comparatifs internationaux (exemple du coût du système de santé des USA par rapport à la France), la mise en lumière des coûts des politiques d'externalisation ou des politiques managériales appliquées au public (exemple de l'université et de la recherche), ceux générés par le recours systématique aux cabinets de conseil et ceux également qui découleraient de l'absence de redistribution et de réduction des inégalités (exemple : le « coût du chômage »).

4- Un financement possible : Il faut enfin affirmer que la priorité actuelle n'est pas celle du rétablissement des comptes publics, de la réduction de la dette et du déficit public, comme l'Europe en dessine la trajectoire, quitte à reproduire la même erreur que celle qui a prévalu à partir de 2011 (et qui s'est traduite par un décrochage brutal par rapport aux Etats-Unis notamment). Souligner que ce n'est pas le choix des Etats-Unis de Biden qui affirmait récemment que « *son projet est centré sur l'investissement aux Etats-Unis [...], y compris (pour) les lieux et les gens qui ont été oubliés* » et qui, loin de réduire un déficit pourtant à 6 % entendent le porter à 6,8 %, tout cela en accroissant encore la dette ! Le débat doit également porter sur le système fiscal et sur la juste répartition de l'effort et il convient d'interroger les conditions du soutien aux entreprises et sa conditionnalité renforcée, ne serait-ce que pour des raisons d'efficacité des politiques publiques.

5- Une nouvelle légitimité face à des changements majeurs : les mutations profondes qui caractérisent notre époque, tant dans l'emploi et le travail, que dans l'organisation sociale et les trajectoires individuelles, comme les urgences environnementales et climatiques et les bouleversements technologiques, imposent une évolution profonde de la protection sociale, de l'action publique, des services publics et de la fiscalité. Mais dans le même temps ils viennent leur donner une légitimité renouvelée.

— PUBLICATIONS RÉCENTES

- I.This Saint-Jean « La dette, la dette, la dette », *Alternatives économiques*, 21/08/2023, <https://www.alternatives-economiques.fr/isabelle-this-saint-jean/dette-dette-dette/00107523>.
- I.This Saint-Jean, « « Assistés », vous avez dit « assistés » ? », *Alternatives économiques*, 27/01/2022, <https://www.alternatives-economiques.fr/isabelle-this-saint-jean/assistes-avez-dit-assistes/00102022>
- I.This Saint-Jean, « Les fausses évidences du contrôle des chômeurs et de l'assistanat », A.O.C., 10/01/2022, <https://aoc.media/opinion/2022/01/09/les-fausses-evidences-du-contrôle-des-chômeurs-et-de-l'assistanat/>

JEAN-LOUIS LAVILLE

Professeur au Cnam, titulaire de la chaire « Economie solidaire »

— JEAN-LOUIS LAVILLE

Jean-Louis Laville, sociologue et économiste, est professeur du Conservatoire national des arts et métiers (Cnam) où il est titulaire de la chaire « Economie solidaire ». Il est également chercheur au laboratoire HT2S.

Il est impliqué dans de nombreux réseaux de recherche internationaux.

— PRÉSENTATION DE L'INTERVENTION

Défendre la démocratie est une tâche qui aujourd'hui ne peut être remplie par les seuls partis politiques. Elle peut par contre être accomplie par une nouvelle composition entre forces politiques et société. L'essentiel est de commencer des chantiers concrets susceptibles d'améliorer la qualité de la vie quotidienne et sur lesquels peuvent se dégager des convergences. Quelques un peuvent déjà être cités :

- La prise en compte de l'économie sociale et solidaire est une exigence. Cette économie non capitaliste connaît un essor important et représente aujourd'hui plus de 10% de l'emploi. Comme le dit Jérôme Saddier, président d'ESS France, son organisation faitière, elle peut être « une économie de la réconciliation ». Des politiques locales et régionales se sont mises en place, un réseau d'élus s'est constitué pour mutualiser les expériences (Réseau des collectivités territoriales pour l'économie solidaire – RTES). Elles peuvent servir pour élaborer une véritable politique nationale digne de ce nom qui n'existe pas pour l'instant.
- La défense des libertés associatives est un deuxième enjeu pour conforter les mobilisations citoyennes en cours. La scandaleuse dissolution des Soulèvements de la terre s'inscrit dans la série de remises en cause des formes associatives auto-organisées ancrées sur la solidarité démocratique, bien documentée par l'Observatoire des libertés associatives. Contre le projet d'une domestication des associations par le recours à la philanthropie des grands groupes, la promotion de l'autonomie dans l'expression associative s'avère décisive pour la vitalité démocratique.
- La lutte contre le managérialisme est également une priorité. La gouvernance par les cabinets conseil a abouti à une normalisation des activités publiques et associatives sur le modèle lucratif débouchant sur la déshérence des hôpitaux et les atteintes aux droits humains dans les établissements pour personnes âgées comme dans les crèches. C'est pourquoi les métiers du soin et du lien méritent d'être revalorisés. Après les rapports du CESE qui ont sonné l'alarme, la prise de position initiée par le président du département de Gironde amorce un changement de cap (Il faut sauver les métiers du lien ! *Libération*, 07/06/23).
- Une action publique renouvelée peut ainsi se dessiner, non pas par l'adoption des règles du privé mais par une co-construction entre pouvoirs publics et réseaux citoyens au service d'un mieux-vivre pour les habitants du territoire. Des collectivités locales se sont engagées dans ce sens (Bordeaux, Nantes, Poitiers, Rennes, Strasbourg...). Une évaluation pluraliste de leurs avancées et obstacles peut en tirer les leçons ; de nouvelles méthodes sont à déployer comme les recherches participatives. L'une d'entre elles, réunissant responsables associatifs et publics mais aussi chercheurs convaincus de pouvoir participer à la réflexion collective sur le sujet, aborde justement le thème d'une action publique appropriée pour le XXI^e siècle parce que basée sur la coopération entre associations et collectivités (projet Escape).

Ces chantiers sont bien sûr loin de suffire mais ils permettraient d'entamer un travail d'élaboration commune sur des sujets favorisant une large participation.

L'heure n'est plus à un guidage par le sommet parce qu'il conforte les tactiques politiciennes, les procès d'intention et les guerres de chefs. Il s'agit plutôt de matérialiser la rencontre avec un mouvement « d'en bas » qui existe dans la société. La démocratie représentative ne mobilise plus assez. Des espaces de démocratie directe sont désormais indispensables et leur conquête est un objectif important. Cependant, au-delà de toutes les formes d'instrumentalisation, un arrimage est à trouver entre processus délibératifs et instances représentatives pour affronter les dangers qui menacent la démocratie.

— PUBLICATIONS RÉCENTES

- J.-L. Laville, *L'économie solidaire en mouvement*, 2023, Erès.
- J.-L. Laville, *La fabrique de l'émancipation*, 2022, Le Seuil.
- J.-L. Laville, *Pour un travail social indiscipliné*, 2022, Erès.
- J.-L. Laville, *Du social-business à l'économie solidaire. Critique de l'innovation sociale*, 2019, Erès.
- J.-L. Laville, *Le réveil de l'utopie*, 2019, Editions de l'Atelier.
- J.-L. Laville, *Réinventer l'association*, 2018, Le Seuil.
- J.-L. Laville, *L'économie sociale et solidaire. Pratiques, théories, débats*, 2016, Seuil.
- J.-L. Laville, *Les gauches du XXI^e siècle. Un dialogue Nord-Sud*, 2016, Le Bord de l'eau.
- J.-L. Laville, *Associations et action publique*, 2015, Desclée de Brouwer.
- J.-L. Laville, *L'innovation sociale*, 2014, Erès.
- J.-L. Laville, *L'association, sociologie et économie*, Paris, Fayard-Pluriel, 2013.
- J.-L. Laville, *La gouvernance des associations*, Toulouse, Erès, 2011.
- J.-L. Laville, *Dictionnaire de l'autre économie*, Paris, Folio-Gallimard, 2006 (avec D.A Cattani).

LAURENT BRUN

Administrateur confédéral de la CGT

— LAURENT BRUN

Laurent Brun, originaire de Lyon, est le nouvel administrateur de la CGT. Entré à la SNCF en 2000 au moment des recrutements massifs dus aux 35 heures, il est élu en 2017, secrétaire général de la CGT Cheminots où il a suivi les grèves de 2018 puis celles pour la retraite de 2019-2020 et de 2023.

OLIVIER GUIVARCH

Secrétaire national de la CFDT

— OLIVIER GUIVARCH

Olivier Guivarch est libraire de profession.

En 2002, il devient délégué syndical à Paris et prend des responsabilités à la CFDT. En 2009 il est élu à l'exécutif de la fédération des Services CFDT et en 2016 il en devient le Secrétaire général.

Elu au Bureau national confédéral la même année, il est élu à la commission exécutive confédérale en 2023 en qualité de Secrétaire national en charge des dossiers suivants :

- Responsable de la politique de l'emploi et de la sécurisation des parcours.
- Responsable des relations extérieures (politique et mouvement associatif) et du suivi du Pacte du pouvoir de vivre.
- Responsable de la coordination au Cese.
- Responsable de la politique des libertés et démocratie.
- Responsabilités syndicales.

CHLOÉ LAILLER

Juriste et référente du groupe Inégalités climatiques

— CHLOÉ LAILLER

Chloé Lailler, est diplômée de l'IEP de Lille et titulaire d'un master en droit (spécialité droits de l'Homme - droit humanitaire). Elle travaille depuis dix ans dans le monde associatif, notamment auprès des personnes exilées à la frontière franco-britannique et auprès de populations roms et gens du voyage. Spécialiste de l'accès aux droits des personnes vulnérables et discriminées, Chloé Lailler est engagée depuis de nombreuses années sur les questions environnementales. Elle rejoint Notre Affaire à Tous fin 2019 et devient co-référente du groupe de travail "Inégalités climatiques et environnementales" en février 2021. Elle travaille sur les impacts du dérèglement climatique et des pollutions environnementales, en particulier sur les populations vulnérables et/ou précaires et les personnes discriminées.

— PRÉSENTATION DE L'INTERVENTION

Nous faisons face aujourd'hui à une véritable urgence climatique et environnementale (pollutions, effondrement de la biodiversité, etc) causée par les activités humaines et qui remet en cause nos modes de vie actuels. A ce jour, les réponses apportées à ces problématiques climatiques et environnementales reposent principalement sur des mécanismes de marché (marché carbone, marché biodiversité, marché sur les matières premières et les métaux rares...) et des incitations à des actions individuelles, les « petits gestes du quotidien ». Pourtant, si nous sommes toutes et tous à la fois responsables du dérèglement climatique et des pollutions environnementales, et impacté-e-s par leurs conséquences, nous ne le sommes pas tous et toutes de la même manière ni au même degré.

Il existe des inégalités climatiques et environnementales. Elles sont étudiées et démontrées par de nombreux

chercheurs et chercheuses en sciences sociales : Eloi Laurent, Valérie Deldrève, Cyria Emelianoff... Ces inégalités sont multiples et présentes tant au niveau local qu'aux niveaux national et international. Inégalités de responsabilité, inégalités d'exposition, inégalités induites par les politiques publiques environnementales et climatiques, inégalités d'accès à la décision et à la participation aux politiques publiques... Toutes ces inégalités amènent des personnes et des groupes à entrer en résistance, à s'engager dans des luttes contre des projets destructeurs qui vont contre l'intérêt général. Ces personnes se mobilisent et proposent de nouveaux modèles de société pour permettre une véritable participation de tous et la mise en œuvre d'une justice climatique et environnementale qui ne pourra être que sociale, car l'une ne va pas sans l'autre.

— PUBLICATIONS RÉCENTES

- Notre Affaire à Tous, « *Un climat d'inégalités* », rapport décembre 2020.
- Chloé Lailler, Julie Zalcman, Clothilde Baudoin, « *Le racisme environnemental* », Notre Affaire à Tous, avril 2021.
- Revue *Impact* du groupe inégalités climatiques de Notre Affaire à Tous.

